VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 novembre 2026 à 19 h, les règlements suivants :

Règlement modifiant le règlement numéro 808-2026 relatif au stationnement – Règlement numéro 808-1-2026

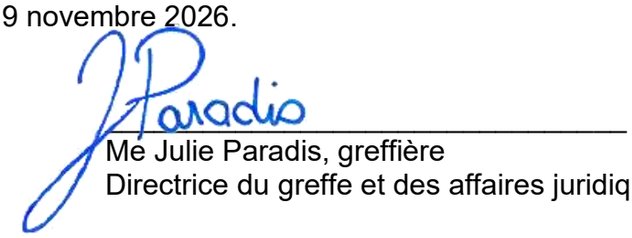
Règlement remplaçant le règlement augmentant à 1 500 000 $ le capital du Fonds de roulement – Règlement numéro 809-2026

Règlement relatif à la garde des poules pondeuses – Règlement numéro 810-2026

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Les règlements numéros 808-1-2026, 809-2026 et 810-2026 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 19 novembre 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques

JUR 20261119
FIN AFFICHAGE : 20261221